

Hebdo Canada

Ottawa
Canada

Volume 10, N° 18
le 5 mai 1982

Nouvelle technique pour produire de l'énergie hydro-électrique sans barrage . 1

Aide aux victimes de la guerre et de la famine 3

Le Canada et la situation en Cisjordanie et à Gaza 3

Le secrétaire général de l'ACCT en visite à Ottawa 3

Expulsion d'un agent soviétique 3

Le Canada bien présent au sein de la francophonie 4

Propositions relatives à la politique minérale 4

La victoire de Vimy donna au Canada sa place dans le monde 5

Services éducatifs au Bahreïn 6

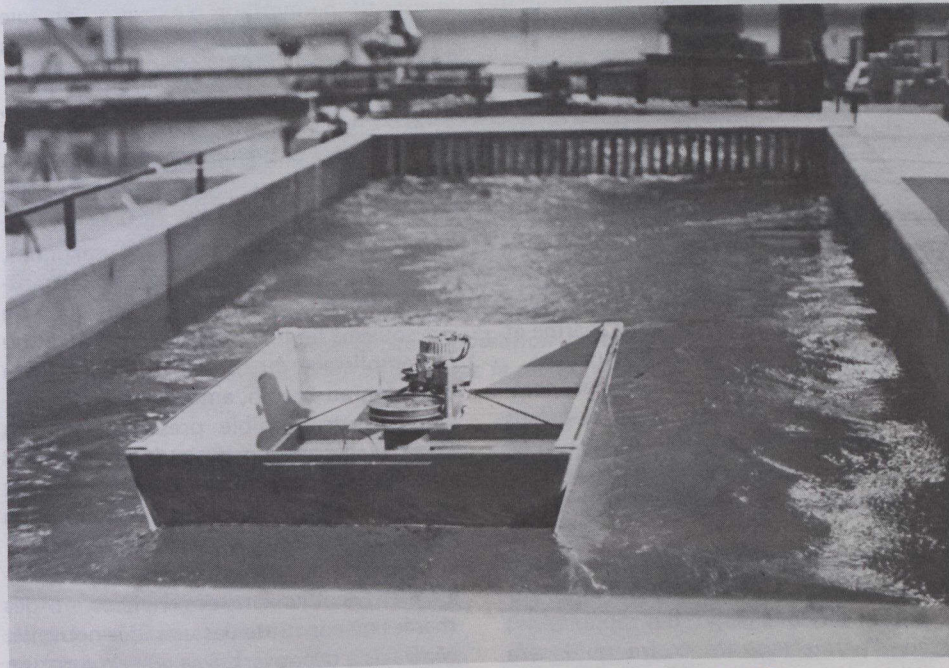
Quelques statistiques financières sur l'éducation au Canada 6

Bienvenue à Montréal 6

La chronique des arts 7

Nouvelles brèves 8

Nouvelle technique pour produire de l'énergie hydro-électrique sans barrage



Bruce Pratte, CNRC

Turbine à axe vertical, montée sur barge dans le bassin d'essai du CNRC.

Une nouvelle technique qui, dit-on, permettrait de produire de l'énergie hydro-électrique sur une base industrielle à partir du courant des rivières et des marées, semble pleine de promesses. C'est du moins la conclusion à laquelle on peut en venir à la suite des essais menés au Laboratoire d'hydraulique du Conseil national de recherches du Canada (CNRC), à Ottawa.

La turbine hydraulique à axe vertical, ou moulin à eau, a été mise au point par la société Nova Energy Ltd., de Dartmouth (Nouvelle-Écosse), dans le cadre de marchés négociés et administrés par le Centre des sciences du ministère des Approvisionnements et Services (MAS) pour le compte du CNRC.

Le moulin à eau ressemble à un moulin à vent couché sur le côté dont les aubes submergées, tournant sur le plan horizontal, sont entraînées par le courant. Les pales sont conçues de façon à toujours tourner dans le même sens, peu importe la direction du courant. Il s'agit

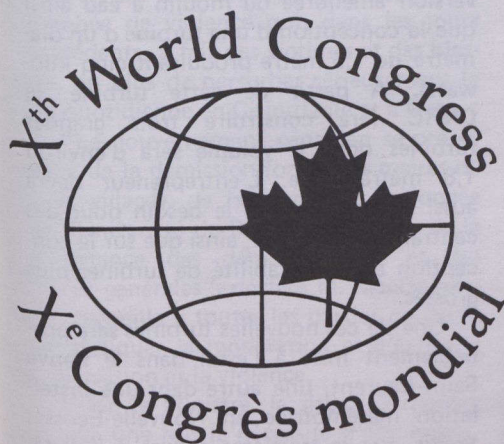
d'une invention mise au point par le président de la Nova Energy, M. Barry V. Davis, ingénieur en aéronautique.

Essai de deux modèles types

Les premiers essais réalisés dans le cadre d'un marché de \$22 640 visaient deux modèles types: un moulin à eau à axe vertical monté sous un chaland flottant et pouvant recevoir d'une à trois aubes, et une turbine à axe horizontal montée sur un support profilé et destinée à être fixée au fond du canal d'aménée. Les aubes en aluminium usiné étaient dotées d'attaches en acier inoxydable. Le premier modèle a donné les meilleurs résultats.

La société K.S. Colwell Ltd, d'Eastern Passage (Nouvelle-Écosse), a construit les modèles et la société Eastern Marine Services, de Musquodobit (Nouvelle-Écosse), a construit le chaland de soutien à titre de sous-entrepreneur.

Dans son rapport publié à la suite des essais, M. Davis déclare que la technique "semble présenter des avantages sur les



Le Canada sera l'hôte du Dixième Congrès mondial de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, qui se tiendra à Ottawa du 8 au 13 mai 1983.



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

plans technologique, économique et environnemental si on établit une comparaison avec les autres installations à turbine hydraulique où la pression de l'eau est faible". L'auteur cite, entre autres, les avantages suivants:

- aucun barrage n'est nécessaire;
- aucune pièce mobile sous l'eau à l'exception d'un ou deux coussinets pour régime lent;
- puissance de sortie comparable à celle des autres machines à faible pression d'eau;
- possibilité d'aménagement au besoin; il n'est pas nécessaire que l'installation emjambe la voie d'eau;
- installations démontables pour l'entretien ou le déménagement;
- répercussions mineures sur l'environnement, sans atterrissement, ni effets sur la faune marine ou la migration;
- aucune inondation ou modification du niveau de l'eau pouvant entraîner la destruction des habitats plats en boue essentiels à la survie de la faune marine et ailée dans un grand nombre d'estuaires;
- matériel mécanique et électrique, comprenant les génératrices, situé au-dessus de la ligne de marée haute; il n'est donc pas nécessaire de l'étancher à grand frais, ce qui le rend plus commode et plus fiable;
- prix et coûts d'exploitation beaucoup plus bas que ceux des autres systèmes.

Selon la conclusion du rapport, les essais "permettent de croire qu'il sera possible de mettre au point un nouveau type de turbine hydraulique bien adaptée

pour mettre à profit l'énergie cinétique des courants lents des rivières et des marées ... qui présentera beaucoup plus d'avantages que les installations classiques sur les plans économique, environnemental et écologique".

Une idée qui arrive à temps

Pour appuyer son invention, M. Davis souligne que la plupart des emplacements faciles d'accès présentant un grand potentiel pour la production d'énergie hydroélectrique sont déjà en exploitation. "Un dispositif permettant d'extraire l'énergie libérée par le déplacement de grands volumes d'eau sur des pentes relativement faibles est maintenant nécessaire", conclut-il.

Il en voit une application dans les endroits où existent des rivières et des marées dont les courants sont favorables (un minimum de 1,5 mètre à la seconde), de sorte qu'il n'est pas nécessaire de construire un barrage coûteux dont la vie utile est souvent limitée par l'atterrissement ou le remplissage du bassin en amont. "On pourrait, au besoin, aménager des dispositifs discrets à faible pression dans des voies d'eau appropriées passant près des agglomérations urbaines. L'investissement en immobilisations s'amortirait donc au cours des années."

Même si la production d'énergie à partir de l'écoulement des rivières et des marées ne constitue pas une idée nouvelle, M. Davis a découvert, à sa grande surprise, qu'il n'existait que peu de documentation sur le sujet. Il a trouvé un certain nombre

de dispositifs qui éventuellement auraient pu être fonctionnels, mais un seul lui a semblé prometteur. Il s'agissait de l'éolienne à axe vertical mise au point par le CNRC.

Avancement de la technique

Le succès des premiers essais a donné lieu à la signature d'un deuxième marché, d'une valeur de \$29 000, avec Nova Energy Ltd., en vertu duquel la société devait chercher un moyen de mettre en application cette technique près de barrages munis de vannes latérales pour le contrôle du niveau de l'eau.

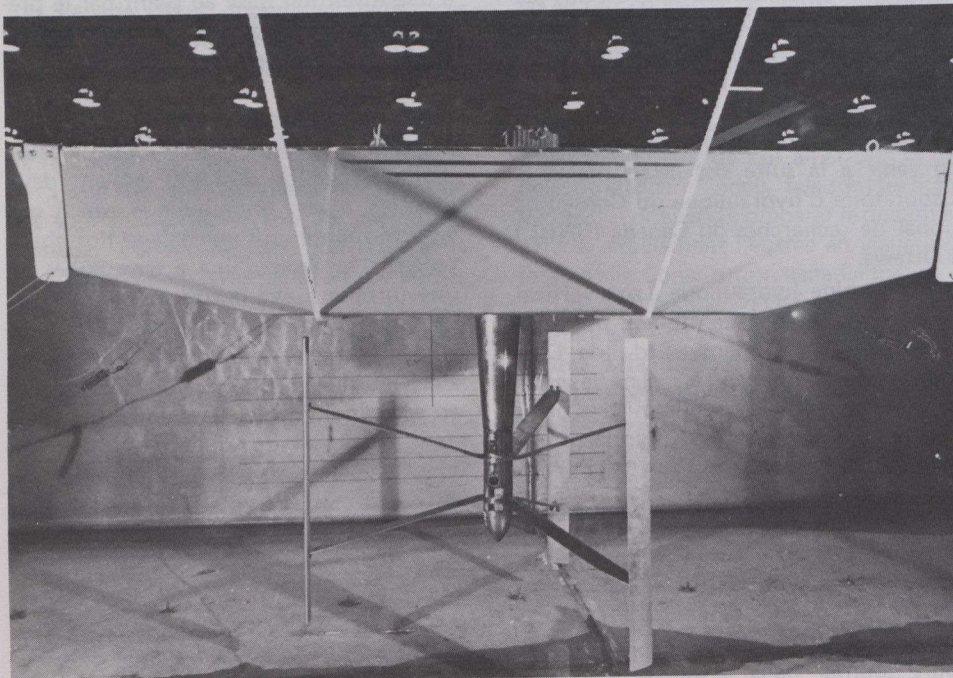
Les résultats ont dépassé toute espérance, la puissance et l'efficacité du dispositif se comparant avantageusement à celles d'une turbine en bulbe classique dans des conditions semblables de faible pression. (Il s'agit de la turbine prévue pour le projet d'usine marémotrice de la baie de Fundy.)

De plus, l'étude réalisée par la Nova Energy révèle que les nouveaux dispositifs offrent un meilleur rendement lorsque la pression est presque nulle. L'accélération du débit, à l'aide d'un étranglement, comme une vanne ou un mur, a donné des résultats spectaculaires. Par exemple, le fait de diminuer la largeur du canal de moitié a doublé la vitesse de l'eau et multiplié par huit la puissance. Il suffit, pour obtenir un bon rendement, de choisir, dans la rivière, l'endroit où la vitesse est la plus élevée.

Un troisième marché, au montant de \$110 000, conclu avec la Nova Energy Ltd. par le Centre des sciences du MAS pour le compte du Conseil national de recherches, visera la mise à l'essai d'une version améliorée du moulin à eau ainsi que la conception d'une turbine d'un diamètre de 1,5 mètre produisant cinq kilowatts. A partir de cette turbine, le CNRC fera construire trois grandes turbines dont le volume sera d'environ 1,8 mètre cube. L'entrepreneur devra aussi se pencher sur le besoin pour des centrales de ce genre, ainsi que sur la conception et la rentabilité de turbines plus grosses.

Une de ces nouvelles turbines sera probablement mise à l'essai dans le fleuve Saint-Laurent, une autre dans une installation marémotrice en Nouvelle-Écosse, tandis que la troisième servira à des démonstrations partout au Canada.

Extraits d'un article publié dans *Recherche et Développement*, bulletin du ministère des Approvisionnement et Services, février 1982, n° 107.



Turbine à axe vertical, montée sur barge.

Aide aux victimes de la guerre et de la famine

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a annoncé l'octroi de deux subventions à des organismes internationaux.

Le Canada versera d'abord \$880 000 au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en réponse aux demandes de fonds de cet organisme pour la première partie de l'année en cours. La somme de \$880 000 est destinée aux victimes du conflit irano-iraquien et des affrontements civils au Salvador et au Liban. Les fonds seront versés par l'entremise du Programme d'assistance humanitaire internationale de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

D'autre part, le Canada fournira \$450 000 à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge pour l'aider à apporter des secours humanitaires en Afrique. La subvention sera versée, aussi, par le biais du Programme d'assistance humanitaire internationale de l'ACDI.

La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a mis sur pied de vastes programmes en Afrique pour lutter contre la sécheresse et la famine qui affligent la région, et pour venir en aide aux personnes déplacées à la suite de ces désastres naturels et de certains conflits.

Le Canada et la situation en Cisjordanie et à Gaza

Dans une déclaration publiée le 25 mars, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, déplore la flambée de violence qui, dans les jours précédents, a fait des victimes et des blessés, en plus de perturber sérieusement la vie quotidienne en Cisjordanie et à Gaza.

"Le gouvernement canadien se préoccupe de la démission forcée des maires de trois villages, de la fermeture prolongée de l'Université de Bir Zeit, ainsi que de la persistance des démonstrations et des grèves générales", déclare M. MacGuigan, qui conseille à toutes les parties en cause de pratiquer la modération et d'éviter la provocation et la violence.

Selon le Ministre, la situation montre encore une fois la nécessité d'une résolution négociée du différend, du retrait d'Israël des territoires occupés en 1967, de la paix et de frontières sûres pour tous les États de la région, ainsi que de la reconnaissance des droits légitimes du Peuple palestinien.

Le secrétaire général de l'ACCT en visite à Ottawa



Richard Vroom

Le secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, M. François Owono Nguema (à droite) s'entretient avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan.

Le nouveau secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), M. François Owono Nguema, a effectué une visite officielle au Canada du 28 mars au 3 avril.

M. Owono Nguema s'est d'abord rendu dans la capitale nationale où l'a reçu le gouverneur général du Canada, M. Edward Schreyer. Il a eu un entretien avec le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, ainsi qu'avec plusieurs membres du Cabinet, dont, en particulier,

le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, et le ministre d'État aux Relations extérieures, M. Pierre De Bané.

Cette visite, qui survient à la fin de la première décennie de l'Agence, a permis à MM. Owono Nguema et De Bané d'avoir des entretiens approfondis sur les perspectives d'avenir et les programmes d'organisation au cours des prochaines années.

Le secrétaire général de l'Agence a également profité de son séjour à Ottawa pour s'entretenir avec le président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), M. Marcel Massé.

M. Owono Nguema a poursuivi son voyage au Canada en se rendant au Nouveau-Brunswick, le 31 mars, et au Québec, les 1^{er} et 2 avril, pour s'entretenir avec les représentants des gouvernements de ces provinces qui ont le statut de gouvernement participant de l'Agence.

L'Agence de coopération culturelle et technique réunit les pays qui utilisent la langue française dans leurs relations internationales. Elle comprend aujourd'hui 30 États membres, six États associés et deux gouvernements participants. Ses objectifs sont la promotion et la diffusion des cultures nationales, ainsi que l'intensification de la coopération culturelle et technique entre ses membres.

Rappelons que le premier secrétaire général de l'Agence, fondée en 1970, était un Canadien, M. Jean-Marc Léger.

Expulsion d'un agent soviétique

Le Canada s'est vu forcer d'expulser un agent du bureau commercial de l'Union soviétique à Ottawa, M. Mikhail N. Abramov, a annoncé, le 1^{er} avril, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan.

M. Abramov a offert de fortes sommes d'argent à un homme d'affaires canadien pour acheter et exporter illégalement de la fibre optique et d'autres produits de technologie de pointe à usage restreint. Ces activités étant incompatibles avec son statut, le gouvernement canadien a demandé à M. Abramov de quitter le Canada dans les dix jours.

Les autorités canadiennes ont fait remarquer à l'ambassade soviétique que cet incident était le troisième du genre en quatre ans.

Le Canada bien présent au sein de la francophonie

Lors d'un dîner-causerie donné le 23 mars à l'Institut canadien des affaires internationales (section de Moncton, Nouveau-Brunswick), le ministre d'État aux Relations extérieures, M. Pierre De Bané, avait choisi comme thème de son allocution *Le Canada et la Francophonie*, marquant par là l'importance que donne le Canada aux pays francophones.

Voici des extraits de cette allocution.

...Il importait que la politique étrangère du Canada portât la marque de sa composante française. De même que dans l'après-guerre immédiat, notre appartenance au Commonwealth britannique canalisait vers l'Inde et l'Afrique de l'Est une bonne part de la coopération canadienne, de même, à compter des années 60 l'aide canadienne au développement fut dirigée vers les nouvelles républiques francophones de l'Afrique occidentale.

Quand on mit sur pied, en 1970, à Niamey (Niger), le premier organisme intergouvernemental important de la francophonie, soit l'Agence de coopération culturelle et technique, le Canada était au nombre des États fondateurs. Il avait été l'un des tout premiers pays à souhaiter que la francophonie "privée" trouve une expression politique, et il s'est employé à la réalisation de ce souhait...

Le gouvernement fédéral ne s'est pas réservé l'exclusivité de la participation canadienne à l'Agence. Il a voulu, dès le départ, associer à son action francophone d'autres gouvernements provinciaux. C'est ainsi que deux gouvernements jouissent, au sein de l'Agence, d'un statut dit de gouvernement participant: c'est le Québec, depuis 1971, et le Nouveau-Brunswick, depuis 1977...

Le statut [de gouvernement participant] élaboré par le gouvernement canadien est absolument unique en son genre. Nulle part ailleurs dans le monde n'existent des modalités semblables, en vertu desquelles le gouvernement fédéral accorde à un gouvernement d'une des provinces ou d'un des États fédérés ou provinciaux un statut de gouvernement participant pour son propre compte au sein d'une organisation internationale ou régionale... C'est là le plus bel exemple de la souplesse du gouvernement fédéral qui permet aux gouvernements provinciaux, dans les domaines qui relèvent de leur propre juridiction et qui sont compatibles avec la politique étrangère du Canada, d'être membres d'organisations internationales. L'établissement de mécanismes d'information et de consultation entre ces deux gouvernements participants et le gouvernement fédéral permet d'assurer



M. Pierre De Bané

John Evans

une participation active et originale de ces trois gouvernements, tout en assurant une unité d'action canadienne au sein de la communauté des membres de l'Agence.

Si l'Agence est une institution importante de la francophonie, il ne faudrait pas pour autant passer sous silence les autres organisations intergouvernementales et les associations privées. ...En ce qui concerne la francophonie non gouvernementale, je me réjouis que [le ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse] ait pu détacher, en septembre dernier et pour une période de deux ans, un de ses fonctionnaires auprès du bureau africain de Dakar de l'AUPFLF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française). Grâce à une subvention importante annuelle de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'AUPFLF a mis sur pied, il y a quelques années, le FICU (Fonds international de coopération universitaire). Le bureau africain de Dakar est étroitement lié à l'administration du FICU qui favorise la coopération horizontale interuniversités. Enfin, je voudrais également souligner la collaboration étroite de l'Université de Moncton, qui a bien voulu s'associer à mon ministère pour mettre sur pied, à

partir de septembre prochain, un programme annuel de bourses qui permettra à un Acadien de la Louisiane de poursuivre des études de maîtrise et de doctorat à Moncton. Également grâce à la collaboration du gouvernement du Nouveau-Brunswick, mon ministère, à nouveau, enverra, en avril, pour une année, un animateur culturel auprès des Franco-Américains de la Louisiane.

C'est donc dire que la francophonie est l'affaire de tous les francophones canadiens et je dirais de l'ensemble de tous les Canadiens. C'est une question d'intérêt pour tous les Canadiens, comme le Commonwealth implique l'ensemble des Canadiens.

La francophonie, en plus des canaux multilatéraux dont je viens de parler, s'exprime aussi à travers notre action bilatérale. Dans ce contexte, nous avons établi un réseau de représentation diplomatique bilatérale avec tous les pays francophones. Nous avons développé avec beaucoup d'entre eux un important programme de coopération pour le développement. Nous avons amorcé ou nous entretenons, selon les cas, un dialogue politique sur les grandes questions internationales en plus de devenir membre de toutes les organisations francophones multilatérales.

Propositions relatives à la politique minérale

Une étude sur la politique minérale au Canada, rendue publique récemment, insiste sur le besoin d'adopter des mesures pour aider les petites sociétés minières et pour promouvoir la fabrication d'outillage et d'équipement d'extraction au Canada.

Présentée sous la forme d'un document de travail, l'étude propose un cadre de référence pour l'élaboration et l'application de politiques s'inscrivant dans la stratégie fédérale d'expansion économique pour les années 80.

On y énonce les besoins particuliers qui se font sentir dans les secteurs de la recherche gouvernementale. On aborde également les occasions d'emploi pour les autochtones et les femmes, l'amélioration des marchés internationaux et l'établissement d'infrastructures pour les nouvelles mines.

Les petites sociétés minières, qui sont canadiennes pour la plupart, détiennent un record enviable en ce qui concerne la découverte de gisements minéraux.

La victoire de Vimy donna au Canada sa place dans le monde

Le 9 avril dernier a marqué le soixante-cinquième anniversaire de la bataille de la crête de Vimy.

Des 100 000 Canadiens qui gravirent cette crête, le 9 avril 1917, quelques-uns seulement sont encore vivants aujourd'hui. Ce sont les derniers survivants d'une armée qui a participé au baptême de sang du Canada comme nation.

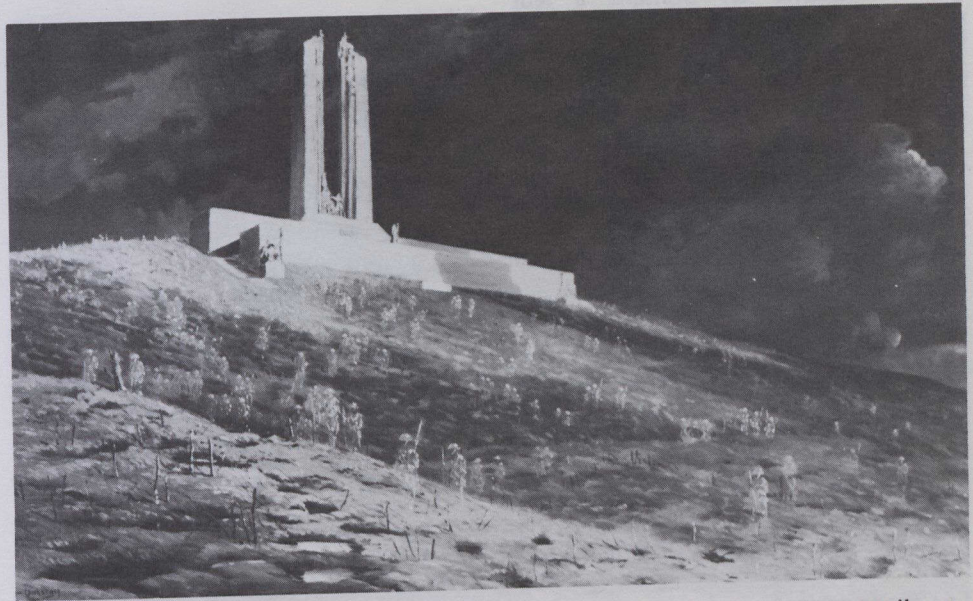
La crête de Vimy, située dans le Nord-Ouest de la France, reste encore aujourd'hui la scène de la bataille la plus importante de l'histoire militaire du Canada. Et pour perpétuer le souvenir des 60 000 Canadiens tués pendant la Première Guerre mondiale, le gouvernement du Canada tient, chaque année, une cérémonie au majestueux monument commémoratif de Vimy.

Ce monument est situé à l'endroit le plus élevé de la crête de Vimy, où eurent lieu certains des combats les plus violents de la Première Guerre mondiale.

Pour la première fois, une armée nationale

Les Canadiens furent affectés dans le secteur de Vimy à la fin de 1916. Trois divisions du Corps canadien, sous le commandement du général Sir Julian Byng, revenaient, en octobre, de la bataille de la Somme. La quatrième division y fut mobilisée un mois plus tard.

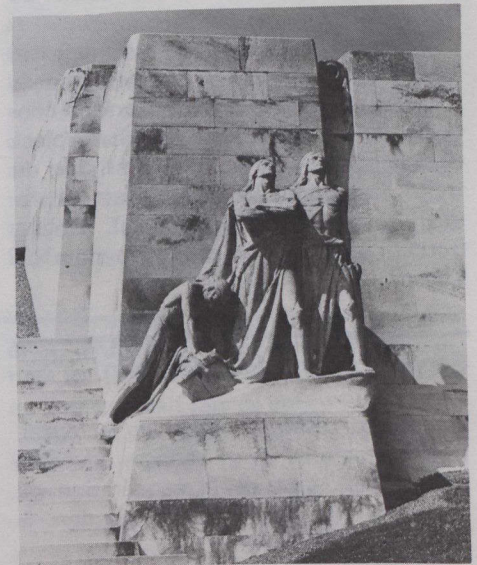
C'était la première fois que tous les Canadiens combattant en France étaient regroupés en une seule unité. Différentes formations de l'armée canadienne avaient suscité l'admiration des Alliés et de



La crête de Vimy, peinture de William Longstaff donnée au gouvernement canadien en 1931 par le capitaine Duvan. Vue partielle du tableau.

l'ennemi en raison de leurs exploits pendant la bataille de la Somme. Les Canadiens avaient déjà gagné leur réputation de troupes d'assaut et de soldats capables de mener d'importantes attaques successives. Même chez l'ennemi on disait que les troupes canadiennes "ne désertaient jamais".

Le Corps canadien passa l'hiver 1916-1917 à s'entraîner. Au printemps suivant, il fut l'un des éléments essentiels de l'offensive décidée par les Alliés. Les armées britannique et française prévoyaient une avance sur toute la longueur



Détail du monument commémoratif.

d'une ligne très étendue et, dans le cadre de ces opérations, le Corps canadien devait prendre la crête de Vimy.

Vers la fin de mars, le Corps canadien était une armée en forme, bien préparée et prête à passer à l'attaque. Le Corps constituait également une armée nationale dans laquelle l'infanterie, l'artillerie, le génie, les mitrailleurs et toutes les unités supplémentaires formaient enfin une équipe unie.

Le Corps était également bien équipé au chapitre des effectifs et des armes. Le Corps d'aviation était devenu un allié d'une valeur inestimable lors des préparatifs en vue de l'attaque. De plus,



La ligne de front canadienne sur le champ de bataille de Vimy.

les Canadiens étaient sous les ordres d'un officier persuadé que l'on pouvait épargner l'infanterie en utilisant à leur maximum l'artillerie et les mitrailleurs.

L'heure *H* de l'assaut fut fixée à 5 h 30 le matin du 9 avril. Au cours de la soirée précédente, on avait déplacé les troupes jusqu'à la ligne du front grâce à des tunnels longs de 6,4 kilomètres creusés spécialement pour assurer leur sécurité.

Il faisait encore nuit quand le Corps canadien monta à l'assaut. Moins d'une heure avant le début de l'attaque il avait commencé à neiger.

Le matin du 10 avril, les Canadiens remportaient la victoire après une bataille acharnée qui coûta la vie à de nombreux soldats. Les historiens attribuent cette victoire à une planification parfaite et au courage des troupes. Quatre Canadiens ont reçu la Croix de Victoria à l'issue de la bataille, dont trois à titre posthume.

Le Canada devient une nation

A la suite de cette victoire, les félicitations affluèrent de tous les coins du monde.

Jusqu'à-là, les Canadiens avaient laissé la Grande-Bretagne les représenter dans les affaires internationales. Après la conquête de Vimy, le Canada prit sa place dans le concert des nations. Ainsi, lors du traité de paix de Versailles, c'est le premier ministre du Canada, M. Robert Borden, qui signa le traité au nom du Canada.

Services éducatifs au Bahreïn

Un accord récent portant sur la fourniture de matériel et de services éducatifs marque le début de la coopération du Canada et de l'État de Bahreïn dans le domaine de l'éducation.

L'accord vise les domaines de coopération suivants: la formation des instituteurs, la préparation des programmes d'étude, la prestation de services à forfait et l'élaboration de systèmes d'appui éducatifs destinés aux institutions du Bahreïn.

L'accord a été préparé par la Corporation commerciale canadienne (CCC) au nom de l'Ontario Educational Services Corporation (OESC).

L'OESC est un organisme du gouvernement de l'Ontario qui facilite la fourniture de services éducatifs.

La CCC, corporation fédérale de la Couronne, conclut des contrats avec les gouvernements étrangers et avec des organismes internationaux au nom de fournisseurs canadiens de biens et services.

Quelques statistiques financières sur l'éducation au Canada

Selon Statistique Canada, en 1978-1979, les dépenses au chapitre de l'éducation ont totalisé \$18,6 milliards, soit une hausse de 6,4 p. cent par rapport à l'année précédente.

Ces dépenses représentaient 7,9 p. cent du produit intérieur brut (PIB) ou 9,9 p. cent du revenu personnel. Les trois ordres de gouvernement ont assumé plus de 90 p. cent des dépenses totales. Le reste provenait des droits et des recettes diverses. Les contributions des gouvernements à l'enseignement (\$17,3 milliards) ont représenté 17,2 p. cent des dépenses publiques totales et l'éducation a coûté en moyenne \$1 705 à chaque membre de la population active.

Le niveau élémentaire-secondaire a reçu les deux tiers du budget total pour l'éducation tandis que sa part d'effectifs à temps plein était de 90 p. cent. Cependant, les dépenses à ce niveau n'ont augmenté que de 5,5 p. cent par rapport à l'année précédente pour se chiffrer à \$12,4 milliards et la baisse des effectifs s'est établie à 2,2 p. cent, soit le plus fort taux annuel depuis 1971-1972.

Les gouvernements provinciaux ont fourni 66 p. cent des crédits nécessaires pour ce niveau et les municipalités en ont fourni 28 p. cent. L'analyse des dépenses des conseils scolaires, en particulier les dépenses par élève, révèle des augmentations importantes pendant la période de 1972 à 1978. Selon les estimations, les dépenses par élève (dégonflées grâce au nouvel indice de prix de l'enseignement élémentaire-secondaire), qui sont mesurées en termes réels, n'ont augmenté que de 13 p. cent entre 1975 et 1979 et ont diminué de 4 p. cent en 1979.

Niveau postsecondaire

Pour sa part, le niveau postsecondaire a reçu 28 p. cent du budget total de l'éducation, dont la majeure partie a été dépensée par les universités (63 p. cent) et les collèges communautaires (26 p. cent). Le reste est allé aux programmes d'aide aux étudiants et aux dépenses ministérielles. A ce niveau, les gouvernements provinciaux sont intervenus pour 75 p. cent, les frais de scolarité pour 9 p. cent et le gouvernement fédéral pour 9 p. cent, sans compter pour ce dernier les transferts fiscaux accordés aux provinces en matière d'enseignement (\$2,5 milliards).

En 1978-1979, les dépenses de fonctionnement des universités ont augmenté de 8,2 p. cent contre environ 12 p. cent

annuellement pour les deux années précédentes. L'analyse de ces dépenses par fonction a montré que 57 p. cent ont été affectés à l'enseignement et 13 p. cent à la recherche subventionnée. D'un autre point de vue, les salaires et traitement absorbaient 77 p. cent de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des universités.

Contrairement à tous les autres secteurs de l'enseignement, les dépenses du postsecondaire non universitaire ont augmenté encore plus rapidement que lors des deux années précédentes. Le taux d'augmentation annuel s'est chiffré à 18,2 p. cent pour des dépenses de \$1,5 milliard en 1978-1979.

Finalement, le secteur de la formation professionnelle s'est attiré six p. cent du budget total de l'éducation. Les programmes de formation de la main-d'oeuvre, qui constituent la principale responsabilité directe du gouvernement fédéral dans le domaine de l'enseignement, couvrent à eux seuls la majeure partie de ce secteur et ont nécessité des dépenses fédérales de \$655 millions.

Bienvenue à Montréal

Un carnet de coupons-rabais d'une valeur totale de \$500 et vendu au prix de \$8,95 permet aux personnes visitant Montréal de réaliser des économies substantielles.

Lancé par Promotion de voyage Enr. (compagnie spécialisée dans la publication de brochures publicitaires au Canada), avec l'aide technique de CIDEM-Tourisme (Ville de Montréal), le carnet de coupons-rabais est en même temps un outil de publicité pour les 80 commanditaires de l'industrie qui ont collaboré à sa réalisation.

Le carnet s'adresse aux touristes, visiteurs de fins de semaine, représentants itinérants; mais les Montréalais peuvent aussi en profiter. Il touche l'ensemble du secteur touristique dont l'hébergement, la restauration, les divertissements et loisirs.

Le carnet est distribué par les agences de voyage, les commanditaires, la compagnie Eaton (Canada) et nombre de magasins et petits commerces de Montréal.

Un premier essai, qui se termine le 31 mai, a connu un tel succès que l'on vendra un second carnet pour la période allant du 1^{er} juin au 30 novembre. Il comprendra un nombre plus grand de commanditaires dont Terre des hommes.

Tournée théâtrale chez les Inuit du Nouveau-Québec

Une compagnie de théâtre de Montréal, le théâtre de la Marmaille, a effectué, au début de l'année, une tournée dans 11 villages inuit du Nouveau-Québec.

La première représentation donnée par la compagnie a eu lieu à l'école de Kuujuarapik (Poste-de-la-Baleine), en présence de dignitaires de l'endroit et de représentants de la commission scolaire Kativik, ainsi que de fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles du Québec chargés des relations avec les autochtones.

La tournée avait quatre objectifs: initier les enfants inuit à l'expression dramatique, donner aux professeurs des outils permanents de travail, au niveau de l'expression dramatique, sensibiliser la population inuit à la culture québécoise, et soutenir l'enseignement du français.

Dans chaque école, la troupe a présenté le spectacle *On n'est pas des enfants d'école*, et elle a animé deux ateliers. Le premier s'adressait aux enfants inuit qui apprennent le français en seconde langue, tandis que l'autre était réservé aux professeurs et portait sur l'utilisation de l'art dramatique dans l'enseignement.

Fondé en 1973, le théâtre de la Marmaille concentre ses efforts sur la création de spectacles élaborés "en fonction des résultats de recherches menées,



Représentation donnée pendant la tournée. Le professeur (Daniel Meilleur) écoute-t-il son élève (France Mercille)?

notamment, lors d'ateliers d'expression dramatique, ateliers qui ont permis à la troupe de développer de nouvelles formes d'intervention auprès des participants".

Le spectacle *On n'est pas des enfants d'école* met en scène une élève et un professeur dont le jeu s'accompagne de musique, de chansons, d'ombres chinoises

et de marionnettes. Les valeurs universelles inhérentes au monde scolaire rendent la pièce adaptable à tous les milieux, d'où son choix pour la présentation en tournée dans les villages inuit. Depuis sa création, en mai 1979, la pièce a été présentée partout au Québec et lors de plusieurs festivals internationaux (dont ceux de Berlin, Lyon, Bruxelles et Vancouver).

Décès de Wilfrid Pelletier

Wilfrid Pelletier, chef d'orchestre de renommée internationale et fondateur de l'Orchestre symphonique de Montréal, est décédé le 9 avril à l'âge de 85 ans.

Montréalais de naissance, Wilfrid Pelletier s'est surtout fait connaître en tant que chef d'orchestre du Metropolitan Opera, à New York, qu'il dirigea pendant de nombreuses années. Cependant, il n'oublia jamais ses origines et il profita de nombreux voyages au Québec pour promouvoir la musique dans sa province natale.

On lui doit, outre l'Orchestre symphonique de Montréal (1942), la réorganisation de celui de Québec, les festivals annuels de musique de Montréal et de Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique de Montréal et la Société de musique contemporaine. Il fut également président des Jeunesses musicales.

Surnommé, au faite de sa carrière, le maestro "dynamique" et connu pour son humour, il déploya tout au long de sa

carrière une activité intense de chef d'orchestre, de pianiste, de pédagogue et d'animateur. L'*Opera News* le décrit un jour comme un homme qui a "grandi en jeunesse avec la jeunesse qu'il aime". En



M. Wilfrid Pelletier

effet, Wilfrid Pelletier consacrait volontiers de son temps à de jeunes chanteurs qu'il rencontrait lors de concours.

Issu d'une famille nombreuse où l'on aimait la musique (Son père dirigeait un orchestre amateur.), Wilfrid Pelletier savait jouer du piano à sept ans. Un de ses frères lui apprit aussi à jouer du tambour et des cymbales. A cause des circonstances, il quitta l'école très jeune et devint, à 13 ans, pianiste dans une petite salle de cinéma. Un an plus tard, il voyait son premier opéra, ce qui devait décider de sa carrière.

En 1915, il gagna le Prix d'Europe, dont la bourse de \$3 000 lui permit d'aller étudier, pendant trois ans, le piano et la composition à Paris. Il fut ensuite accompagnateur de chanteurs d'opéra, puis il entra au Metropolitan Opera. Il commença à diriger des orchestres vers la fin des années 20.

Wilfrid Pelletier était Compagnon de l'Ordre du Canada, Chevalier de la Légion d'honneur et Compagnon de l'Ordre britannique de Saint-Michel et Saint-Georges.

Nouvelles brèves

Les électeurs de Terre-Neuve ont reporté au pouvoir le gouvernement conservateur du premier ministre Brian Peckford lors des élections générales qui se sont tenues le 6 avril. Le parti gouvernemental a remporté 44 sièges et le Parti libéral, huit.

Le peintre René Richard est décédé le 31 mars à Baie-Saint-Paul (Québec). Il était âgé de 86 ans. Membre de l'Académie royale des arts du Canada et membre de l'Ordre du Canada, il était, d'après certains, l'un des plus grands peintres canadiens contemporains. On retrouve ses oeuvres dans presque tous les musées du Canada.

Le Groupe de la Banque royale du Canada et le Groupe Empain Schneider ont signé une entente en vertu de laquelle la Banque royale portera à cent p. cent sa participation dans la Banque belge pour l'industrie, de Bruxelles. Cette Banque a un actif d'environ 14 milliards de francs belges.

Dans le cadre des échanges d'étudiants, une quinzaine de jeunes Québécois ont passé huit jours à Yellowknife (Territoires-du-Nord-Ouest), le mois dernier, à l'invitation de l'école J. F. MacDonald de cette ville.

Une exposition, intitulée *Montréal vue par les enfants*, était présentée au centre urbain d'Héritage Montréal du 7 mars au 15 avril. Elle regroupait des dessins, photographies, cartes, textes et maquettes réunis sous les thèmes suivants: vitraux, maisons, quartier, patrimoine architectural et histoire de Montréal. Deux montages audio-visuels montraient les enfants en train de réaliser leurs projets.

La Ville de Montréal a publié, récemment, une brochure bilingue (français-anglais) donnant la liste de 70 installations et services touristiques accessibles aux personnes handicapées.

Le ministère du Travail a publié deux rapports d'évaluation sur son programme d'aide financière à l'éducation syndicale. Ces rapports traitent des quatre premières années de ce programme de cinq ans, auquel on a consacré \$16,2 millions. Son objectif est d'améliorer les relations industrielles au Canada, en permettant aux cadres syndicaux d'aujourd'hui et de demain, et aux membres des syndicats, d'approfondir leurs connaissances en matière d'affaires syndicales, y compris la façon dont ce mouvement s'inscrit dans le contexte économique, politique et social du Canada.

En 1981, Bell Canada a acheminé près de 13,2 milliards de communications locales et presque 750 millions de commu-

nications interurbaines, selon son rapport annuel 1981. A la fin de ladite année, Bell Canada comptait plus de 9,6 millions de téléphones en service.

Le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé ont annoncé des modifications apportées à la politique sur les céréales fourragères en vue de raffermir le marché intérieur pour les céréaliculteurs de l'Ouest et d'assurer aux éleveurs canadiens des approvisionnements constants à des prix stables. Le gouvernement fédéral paiera la différence entre le prix indexé sur le maïs et les prix du marché d'exportation pour les ventes intérieures des céréales fourragères effectuées par la Commission canadienne du blé.

Ditch-a-Date, service créé récemment à Toronto, permet de transmettre, avec des fleurs, un message désagréable, tel que le renvoi d'un prétendant; ajoutons, cependant, que les fleurs envoyées sont des roses ou des oeillets fanés. Il semble que ce service soit particulièrement recherché pour souligner un anniversaire de divorce.

Depuis le 1^{er} avril, Air Canada offre un tarif spécial économique applicable aux vols reliant le Canada au Royaume-Uni. Le tarif aller simple, inférieur d'environ 10 p. cent à celui du Service Connaisseur, sera de \$676 entre Montréal et Londres ou Prestwick. Il ne fait l'objet d'aucune condition de voyage particulière. Il s'agit d'un tarif intermédiaire destiné aux personnes qui doivent prendre l'avion avec peu ou pratiquement pas de préavis.

Bell Canada a créé la Corporation de gestion de placements Bell, compagnie de gestion des investissements responsable de toutes les activités relatives aux investissements dont s'occupait auparavant le service de la Trésorerie de Bell.



Le Cast-Caribou, qui effectuait son voyage inaugural, est arrivé à Montréal le 21 mars. Il est le premier d'une nouvelle génération de six conteneurs-vracquiers qu'utilisera la société Cast North America Ltd. sur sa ligne Anvers-Montréal. Le bateau mesure 235 mètres de long, son tirant d'eau sur de 13,5 mètres, son port en lourd 70 200 tonnes et sa vitesse de croisière 14,5 noeuds. Il peut transporter 1 500 conteneurs et 45 000 tonnes de vrac. Il est la propriété de la société Cast de Montréal.

Hebdo Canada est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à la rédactrice en chef, Prisca Nicolas.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiero de Canadá.

Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título Notícias do Canadá.

Canada

ISSN 0384-2304